

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2024

PROCES-VERBAL

Convocation du 26 novembre 2024

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, Isabelle MASSIAS, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne.

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, Monsieur GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusée avec pouvoir : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Secrétaire de séance : Monsieur LHUILLIER Thierry

Adoption du procès-verbal du 05 novembre 2024.

CASVL : Rapport annuel 2023 gestion des déchets ménagers et eau potable et assainissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les rapports d'activité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'année 2023 ont été transmis à la commune (ordures ménagères + eau et assainissement). Ces rapports annuels doivent faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal. Après l'exposé par Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal prend acte du contenu des différents rapports d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Cérémonie « Une naissance, Un arbre »

Madame MAUBOUCHER, adjointe, informe le conseil municipal du déroulement de la cérémonie « Une naissance, Un arbre ». Elle aura lieu le samedi 07 décembre 2024 à 11 heures Rue de la Chambardelière, à proximité de la salle des sports. 14 enfants nés en 2023 dans notre commune deviendront les parrains de 14 arbres plantés au cours de cette cérémonie.

Rénovation énergétique de l'école maternelle : Validation de l'avant-projet définitif

Madame le maire, présente au conseil municipal l'avant-projet définitif pour les travaux de la rénovation énergétique et mises aux normes ERP de l'école maternelle. Les travaux sont prévus en 2 tranches. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 230 000€ HT. Le conseil municipal approuve l'avant-projet définitif du cabinet Emergence.

Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Le conseil municipal approuve, les différentes demandes de subventions envisagées. Des dossiers seront déposés dans les différentes structures.

Investissements 2025

Madame le maire retrace les différentes orientations budgétaires en matière d'investissement et de fonctionnement pour 2025 proposées et validées par l'équipe municipale :

SIEML :

- Candélabres parking groupe scolaire et Résidence autonomie
- Extension éclairage public rue de l'araignée
- Effacement des réseaux rue des écoles
- Effacement des réseaux rue du lavoir
- Projecteur stade

Bâtiments :

- Prieuré :
- Rénovation énergétique école maternelle (Moe + travaux)
- Rénovation éclairage salle des sports

- Rénovation éclairage salle des fêtes
- Pose filet Eglise
- Acquisition immeuble Rue de l'Amandier
- Cabinet de maîtrise d'œuvre restauration SACRISTIE

Voirie :

- Rue de la mairie (Moe + travaux)
- Voirie campagne

Cimetière :

- Création de cavurnes

Autres :

- Terrains futur lotissement
- Drapeau anciens combattants
- Sono Salle des Fêtes
- Chaises Salle des Fêtes cinéma

Autorisation donnée au maire pour les dépenses d'investissement 2025

Madame le maire rappelle au conseil municipal les dispositions du code général des collectivités qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise Madame le Maire.

SPAA : Convention 2025

Madame le maire informe au conseil municipal que la convention avec l'association de la SPAA de Maine-et-Loire arrive à son terme le 31 décembre 2024 et qu'il convient de la renouveler.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, la subvention annuelle versée à la SPAA est de 0.20€ HT par habitant révisable chaque année.

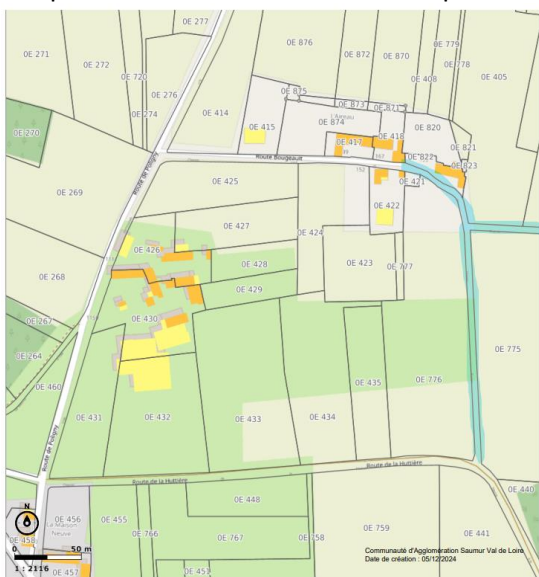
Le conseil municipal accepte le partenariat avec l'association de la SPAA de Maine-et-Loire pour l'accueil des animaux en divagation et autorise Madame le maire à signer ladite convention.

Vente d'une portion du CR de l'Aireau Bougeault

L'ACCA sollicite la commune pour racheter une portion du chemin de l'Aireau Bougeault afin de sécuriser les lieux par un portail et une clôture.

Monsieur LHUILLIER Thierry étant membre de l'ACCA sort de la salle, ne participe pas au débat ni au vote.

Madame le maire précise que cette portion de chemin a physiquement disparue depuis plus de 15 ans et que la desserte des parcelles en direction de la forêt peut s'effectuer depuis le chemin dit « de la Huttière ».



Après en avoir délibéré 11 voix POUR et 2 voix CONTRE, les membres du conseil municipal acceptent de vendre une partie du chemin figurant en bleu sur le plan du cadastre à l'ACCA au prix de 1€ symbolique. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'ACCA.

Levée de séance : 01h00

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUIILLIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	